



L'édito

Madame, Monsieur,

Suite à une intervention chirurgicale, je ne peux être présent en Mairie et j'ai confié la responsabilité de la Commune à Sandrine LECOUTRE, première adjointe. Je l'ai fait sans hésitations, en toute confiance. Elle me remplace déjà lorsque je m'absente quelques jours de la commune. Nous travaillons quotidiennement ensemble depuis que nous sommes élus, et côte à côte, c'est-à-dire depuis 20 ans. Nous partageons les mêmes valeurs et elle est informée de tous les dossiers. Elle est épaulée par le Bureau municipal, composé des 7 adjoint(e)s et des 3 conseillers délégués. Ce Bureau se réunit chaque semaine, pour évoquer les actualités communales et extérieures, et prendre les décisions qui ne relèvent pas du Conseil Municipal. Elle peut également compter sur le professionnalisme des cadres de notre commune et sur l'ensemble des agents de notre collectivité. Bien sur, je reste en contact téléphonique en permanence, mais mon absence physique risque de durer jusqu'à la fin de cette année.

Nous espérons organiser cette année les vœux de la municipalité pour la population le 11 janvier 2022 et je compte bien vous y accueillir. Nos projets avancent bien grâce aux élus, aux agents et aux référents...

Le choix du logo communal a recueilli 231 votes, c'est un très bon résultat et la population est et sera consultée lorsque cela sera possible. Les projets des budgets participatifs ont été nombreux et soumis au choix des habitants jusqu'au 30 octobre.

Le dispositif « Participation Citoyenne » se met en place et les travaux extérieurs de l'Espace Benatru rendent une jeunesse à ces bâtiments.

Nous organiserons, le 11 novembre, la traditionnelle manifestation de l'armistice et je vous invite à y participer, comme je vous invite à venir profiter des offres culturelles communales qui sont à prix très modérés, voir gratuites.

Les deux soirées culturelles récentes (La conférence/débat sur l'histoire de la Laïcité et le concert du Duo Monada) étaient de grande qualité mais manquaient de public...

N'hésitez pas, non plus, si vous avez des idées, à vous joindre à la Commission Culture. Nous avons une salle de spectacles de première qualité et des personnes volontaires pour offrir une programmation riche et variée. Il serait regrettable de compter sur du public majoritairement extérieur à notre commune.

Le Maire, olivier MERLIN.

Retrouvez-nous sur le web !

Retrouvez toute l'actualité en détails sur le site de la ville

@ : www.st-clair-du-rhone

L'actu en bref...

Vous souhaitez recevoir notre publication « SAINT CLAIR du Rhône ET VOUS... » par mail ? Transmettez vos coordonnées complètes sur : contact@mairie-stclairdurhone.com

Vous n'avez pas encore téléchargé l'application **PANNEAU POCKET** sur votre portable ? N'attendez plus !

L'application est gratuite.



RECYCLEZ VOS MASQUES !

Des boîtes de collectes sont disponibles dans les locaux du centre de Loisirs, en mairie ainsi qu'à la résidence Clariana.

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ou en ligne ? contactez Mme Elisabeth EPARVIER, au 06.19.43.60.56.

Santé - Social

Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF)

24 bis avenue Jean Jaurès – Roussillon – 04.74.86.55.62

Un lieu ouvert à tous dans le respect de l'autre et de la différence Une équipe à votre service pour vous écouter et vous informer.

Consultation avec un médecin gynécologue ouvert à tous sur rendez-vous, pas d'avance de frais, gratuit pour les mineurs et non-assurés sociaux (sans autorisation parentale pour les moins de 18 ans).

Entretien avec une conseillère conjugale et familiale ouvert à tous : adulte ou adolescent, seul, en couple ou famille. Gratuit, sur rendez-vous

Séances collectives d'information et de prévention : groupes de paroles dont violences conjugales, animations en milieu scolaire, accompagnements par des professionnels... Renseignez-vous auprès d'une conseillère

Durant la période hivernale, la neige fait quasiment toutes les années une apparition plus ou moins timide dans notre commune.

Même si la « compétence voirie » est confiée à la CC EBER, le déneigement revient aux services de la ville.

Ainsi, sur les mois de novembre à février, les équipes techniques se tiennent prêts à déloger les chasse-neige en fonction des caprices de la météo !



Comment cela s'organise ?

⇒ Un peu de prévention...

En début de saison, certains bâtiments publics, comme les écoles, sont dotées de sacs de sel pour traiter les accès piétons.

Sur les routes, une phase de pré-salage précède les chutes de neige annoncées par les services météorologiques, de jour comme de nuit ! Le pré-salage concerne surtout les grands axes de la commune et les routes potentiellement dangereuses (pentes).

Il faut savoir que le sel (et tous ses équivalents) à haute dose est polluant pour les cours d'eau. Le pré-salage s'effectue donc avec beaucoup de parcimonie, respectant ainsi une démarche de développement durable.

⇒ Beaucoup d'action :

A l'arrivée d'un épisode neigeux, l'astreinte technique déclenche l'intervention « neige », quel que soit l'heure du jour ou de la nuit. Cette intervention mobilise 5 agents des services techniques, qui vont sillonner la commune pour déneiger et saler les voiries.

Pour ce faire, différents engins, équipés et prêts en permanence, sont utilisés :

- Un tracteur (une étrave à l'avant et une saleuse à l'arrière) pour les zones les plus pentues de la commune
- Un poids lourd (une lame et une saleuse) pour traiter les zones plus urbaines
- Un camion, équipé d'une saleuse uniquement, pour les voies peu enneigées, et/ou peu fréquentées
- Un camion de ravitaillement en sel des saleuses en action

Ce dispositif permet de déneiger la commune en 4 heures environ. Ainsi, lors d'épisodes neigeux nocturnes, l'intervention est déclenchée à 3h du matin, dans le but de rendre la circulation possible sur la commune dès 7h du matin.

Le déneigement des voiries se fait en trois temps. La priorité est donnée aux voies de circulation, puis sont dégagés les accès aux bâtiments publics, et, enfin, des trottoirs en zone urbaine ou devant certains commerces.

Seules les voiries du domaine public sont déneigées, les chemins ne le sont pas. De même, le déneigement des lotissements et divers accès privés sont à la charge des propriétaires.

Ce que dit la loi :

⇒ Loi Montagne :

Ce texte impose à partir du 1^{er} novembre 2021 aux véhicules circulant en zone montagneuse d'être pourvus d'équipements neige (chaines, chaussettes, pneus adaptés). St Clair du Rhône n'est pas concernée par cette mesure. En revanche, certaines communes assez proches le sont : Pelussin, La Chapelle Villars, Chuyer par exemple !

⇒ Les trottoirs devant chez moi :

Aucun arrêté municipal n'impose aux habitants de balayer la neige sur le trottoir devant chez eux. Cependant, les équipes techniques ne sont pas en nombre suffisant pour intervenir sur tous les trottoirs et l'action citoyenne des riverains qui s'en occupent est appréciable.

Attention toutefois à ne pas déplacer cette neige sur la voirie, ou sur des bouches d'égout, gênant ainsi l'écoulement de l'eau.

Nouveau LOGO : Vous avez choisi !

231 personnes ont participé au vote du nouveau Logo de la commune. Ci-dessous les résultats des votes :

	Proposition n°1	Proposition n°2
Nombre de voix	112	56
	50,56%	22,78%
	Proposition 3	Proposition 4
Nombre de voix	20	43
	7.78%	18.89%

C'est donc le logo ci-contre, qui a été choisi comme marque d'identité pour notre commune.



Rappel des caractéristiques de ce logo :

Sur la gauche, une représentation du Rhône qui borde notre ville à l'ouest.

Le « O » est retravaillé dans le but de rappeler :

- La Madone (par sa couronne)
- et l'environnement dans sa base verte.

La police municipale vous informe

Les déjections canines



Rappel : Les déjections canines sont **interdites** sur toutes les voies publiques (espaces de jeux pour enfants compris) et par mesure d'hygiène publique. **Tout propriétaire de chien est donc tenu de ramasser les déjections de son animal avec un sac en plastique qui permet de ramasser les déjections**

A SAINT CLAIR DU RHONE, les propriétaires de chiens ont la chance de pouvoir compter sur la présence de nombreux distributeurs de sacs plastiques prévus à cet effet, installés en différents lieux sur la voie publique : Espace Jean Fournet et entre la poste et les HLM.

Que dit la réglementation : Article R632-1

Modifié par Décret n°2007-1388 du 26 septembre 2007 - art. 4 () JORF 28 septembre 2007

Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Vos référents de quartier :

Couverture internet : Antenne 5G

Nous vous avons parlé du déploiement des réseaux mobiles 5G dans la lettre de septembre. Actuellement, un opérateur construit une antenne de 26,70 mètres de haut, sur un terrain privé ZA de Varambon ; créant ainsi une « pollution visuelle » à certains habitants du voisinage. Sans vouloir interdire ce projet (et ainsi priver toute cette zone d'une bonne couverture future) la commune avait imaginé et soumis plusieurs autres scénarios d'implantation ; notamment au pied du stade, endroit où cet édifice aurait été moins visible et moins haut (car surélevé naturellement). Après plusieurs rencontres et échanges de mails, l'opérateur est délibérément resté sur sa première décision d'emplacement. Prétextant notre proposition de lieu moins optimale en matière de couverture (sans toutefois nous en donner la preuve), il avance son projet en ignorant les remarques de la commune et celles de la CC EBER, investie dans ce dossier (de par sa compétence urbanisme et sa mission de gestion de la ZA de Varambon). Devant les méthodes pour le moins « cavalières » de cette société, il nous semblait important de porter ce dossier à votre connaissance.

Les adresses mails de vos référents changent !

Vous pouvez contacter vos référents via les mails ci-dessous :

ZONE 1 : zone1@st-clair-du-rhone.fr

ZONE 4 : zone4@st-clair-du-rhone.fr

ZONE 2: zone2@st-clair-du-rhone.fr

ZONE 5 : zone5@st-clair-du-rhone.fr

ZONE 3 : zone3@st-clair-du-rhone.fr

Les anciennes adresses gmails ne seront plus opérationnelles à partir du lundi 15 novembre 2021.

L'agenda



COMMEMORATION :

14-11-18

Le 103ème anniversaire du 11 novembre 1918 sera célébré sur la commune ce **jeudi 11 novembre**. **Départ du défilé** pour le monument aux morts à **11h30 devant la mairie**. Vin d'honneur servi en extérieur du foyer Georges Némoz après la cérémonie. Repli dans la salle en cas de mauvais temps où le pass sanitaire et port du masque seront exigés.



Après presque 2 ans d'absence, **Mammola**

Association est heureuse de vous proposer sa **Matinée Arrancini**, le **dimanche 14 novembre** à partir de **9h30 au foyer Georges Némoz**.

Pass sanitaire et port du masque obligatoires dans la salle.

La **société des vigneron**s organise :

Une **soirée Beaujolais**, vins primeur, vin chaud, accompagné de soupe de courge, cochonnailles et pains spéciaux. Nous vous attendons le **Jeudi 18 novembre à partir de 18 heures** ZA de Varambon pour déguster sur place.

Pass sanitaire obligatoire.



L'**ASR FOOT** vous propose une **soirée saucisson chaud / Beaujolais nouveau** Le **vendredi 19 novembre à partir de 18h30** au stade Henry Fouchard des Roches de Condrieu.



Brocante au profit du **Sou des écoles** de St Clair du Rhône le **dimanche 21 novembre**, Espace Jean Fournet.

Pour les réservations :

brocante.stclairdurhone@gmail.com

5€ le mètre linéaire en intérieur et 2,5€ le mètre linéaire en extérieur.

Possibilité de louer des tables : 1,5€

Pass sanitaire et masques obligatoires uniquement en intérieur.

Entrée payante : 1,5€, gratuit pour les moins de 16 ans. Sur place : buvette, restauration

L'**A.C.C.A.** vous propose une : **Matinée gueuses-patates** le **dimanche 21 novembre** dès 9h, place de la mairie.

Conférence sur l'écologie :

« L'alimentation et les déchets »

Jeudi 25 novembre à 19h

Au foyer Georges Némoz

Proposée par l'association **Econsience**.



La **Chorale Nouvelles Légendes** et la troupe de théâtre **De fer de Feu**, vous invitent à leurs concerts animés :

Samedi 27 novembre à 20h30 et **Dimanche 28 novembre** à 16h30, salle de spectacle.

Réservation conseillée : 06.36.94.13.36 / 06.02.27.07.96 ou en ligne www.nouvelleslegendes.fr



Interclub des Archers St-Clairois, **dimanche 28 novembre**, boulodrome espace Jean Fournet, rens : 06.16.56.77.27 / 06.23.23.95.27.



Le **Comité des Fêtes** de Saint-Clair-Du-Rhône organise son traditionnel :

Marché de Noël

Le **vendredi 3 décembre de 17h à 23h** et le **samedi 4 décembre de 10h à 18h**, à l'Espace Jean Fournet.

De nombreux exposants vous attendent pour vous proposer des produits régionaux, de l'artisanat, ...

L'équipe du comité des fêtes vous préparera le vendredi soir et le samedi midi des assiettes festives : foie gras, huîtres, moules, cuisses de grenouilles, escargots, saumon, ...

La réservation des repas est conseillée : <https://www.facebook.com/stclairdurhone>

Rens : Comité des Fêtes de St Clair du Rhône, Tél : **07 82 89 19 50**

comitedesfetes.stclairdr@gmail.com

L'**Atelier Céladon** (peinture sur porcelaine), **Côté Rotin** (vannerie) et l'**Union des Artistes Rhodaniens** (peinture et pastel) Exposeront à la salle polyvalente de l'espace Jean Fournet du **samedi 11 au dimanche 19 décembre**.



Libre expression

Par la liste « **Vivre en harmonie à Saint Clair du Rhône** » **M. DESSEIGNET Frédéric**, **M. REYNAUD Claude**, **Mme QUAY Martine**, **M. FAURITE Sylvain**, **Mme MEHIDI Kadija** et **M. BELANTIN Julien**.



Vivre en Harmonie à Saint Clair du Rhône



vivreneharmonie2020@gmail.com